

## **Organisme :**

Contrat de fourniture – licence d'utilisation de l'abonnement à la formule intégrale des Etudes d'IndexPresse  
ci-après dénommé « le produit »

**Les Etudes d'IndexPresse achetées dans le cadre de l'abonnement Formule intégrale sont fournies sous la licence d'utilisation suivante. Tout acte d'usage implique votre accord sur les termes de cette licence.**

### **1. Objet du contrat**

Ce contrat constitue un engagement sur les clauses et conditions d'utilisation du produit. Ce contrat est conclu entre l'acquéreur en qualité d'utilisateur final et IndexPresse. L'acquéreur reconnaît avoir fixé son choix définitif en connaissance exacte de ses besoins, des caractéristiques techniques et des fonctionnalités du produit objet du présent contrat. Il appartient au licencié de s'assurer que les matériels dont il dispose, ou ses moyens de connexion, permettent d'exploiter le produit avec toute l'efficacité requise.

### **2. Propriété - Droits d'auteur**

2.1 Les Études d'IndexPresse sont la propriété de la société IndexPresse. La vente de nos études n'entraîne, en aucun cas, la cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement de tous les droits incorporels reconnus portant sur les Études d'IndexPresse.

2.2 L'utilisateur est donc uniquement autorisé à télécharger un seul exemplaire de chaque étude sur un ordinateur unique. Toutefois, il est généralement acquis que l'utilisateur pourra effectuer une seconde copie, pour des besoins de sauvegarde ou d'archivage. Nous concédons à notre client un droit d'utilisation personnel, incessible et non exclusif. Il n'est pas autorisé à utiliser le produit sur plus d'un ordinateur, à l'utiliser sur un serveur ou à le rendre accessible à d'autres personnes. Il n'est pas autorisé à diffuser, vendre, louer, sous-louer, prêter, donner, fournir une copie numérique ou autre de nos Études.

2.3 Le contrat de licence pour l'utilisateur final est le contrat passé entre l'utilisateur de nos produits et IndexPresse. En utilisant les Etudes d'IndexPresse, l'utilisateur reconnaît être lié à ces produits par les termes de son contrat. De la même manière, par l'acceptation des conditions du contrat, le client devient l'utilisateur légal de la licence avec tous les droits et les garanties qui y sont attachés.

### **3. Modalités d'exécution du contrat de fourniture**

3.1 La durée du présent contrat est égale à la période pour laquelle l'acquéreur a payé son abonnement initial. Cette période est étendue à toutes les périodes pour lesquelles l'acquéreur a payé les frais de renouvellement.

Toute mise à jour du présent contrat envoyée à l'acquéreur par IndexPresse remplacera la présente version de ce contrat. IndexPresse se réserve le droit de ne pas accepter de renouveler l'abonnement d'un acquéreur.

### **4. Licence d'utilisation**

4.1 Sauf dispositions expresses contraires devant faire l'objet d'une autorisation spécifique, la licence d'utilisation du produit est accordée de façon non transférable pour :

- pour l'organisme licencié, pour les besoins propres et internes des membres de son personnel
- pour l'ensemble des sites géographiques de l'établissement, à condition que ces sites géographiques différents appartiennent à la même entité administrative que l'organisme licencié.

Pour les établissements d'enseignement et pour les chambres de commerce et d'industrie, la licence d'utilisation universitaire inclut les accès distants, hors campus. Elle est élargie aux personnes, pour leurs besoins propres et internes, ayant accès aux locaux de l'organisme licencié, ou à leur extranet après authentification, ou à leur portail sécurisé d'accès aux services numériques.

Le nombre d'accès simultanés est illimité.

4.2 Sauf dispositions expresses contraires, toute exploitation commerciale du produit est interdite.

4.3 Le licencié s'engage à informer ses utilisateurs de ces conditions.

4.4 Toute infraction dûment constatée aux dispositions précitées entraînera la résiliation immédiate du présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité, et la rupture immédiate de la mise à disposition du produit, à date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, ceci sans préjudice de la réparation du dommage subi par IndexPresse et les autres ayant-droits.

### **5. Mise en place des accès**

5.1 La société IndexPresse attribue, en fonction des besoins et des caractéristiques techniques de l'abonné :

- Soit des codes d'accès et mots de passe, soit un accès par reconnaissance d'adresses IP du réseau de l'abonné pour accéder au produit sur une plateforme sécurisée indépendante du site Delphes. L'abonné s'engage à conserver ces codes. Il est le seul responsable de l'usage fait de ces codes.

- Soit un accès intégré au site Delphes. Les études sont présentées et consultables à l'intérieur de l'interface de Delphes. Les notices descriptives des études sont chargées dans la base Delphes et peuvent également être téléchargées au niveau de la page de résultats.  
Tout changement de ces modalités, à la demande de l'abonné, est soumis à expertise préalable de la société IndexPresse.  
5.2 La licence dite « universitaire » du produit autorise la mise en place d'accès distants. Ces accès distants sont autorisés s'ils sont sécurisés et s'ils sont proposés après une authentification des utilisateurs.

## **6. Responsabilité**

6.1 IndexPresse garantit que les produits ont été conçus en conformité avec les règles de l'art.

6.2 IndexPresse en tant qu'éditeur œuvre pour s'assurer que les modèles proposés à la vente ont été rédigés en conformité avec le droit français et communautaire applicable. En aucun cas, la société IndexPresse ne saurait être tenue responsable des conséquences de l'utilisation inappropriée des Études d'IndexPresse. Les Études peuvent ne pas convenir aux besoins des utilisateurs ou être incomplets.

## **7. Attribution de compétence**

Le contrat et la mise à disposition du produit sont régis par le droit français. Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du présent contrat, sera soumis au Tribunal administratif (TA) du siège de l'abonné.

**Fait à Grenoble, le**

### **Pour le souscripteur**

Nom de l'établissement

Nom du signataire

Signature et cachet de l'établissement

### **Pour IndexPresse**

Anne Bocquentin  
gérante

